



#### **SYNTHESE**

#### Sous la Présidence de Georges BORDAT

#### I- Les réseaux

#### 1- Distribution d'électricité

- Point sur les travaux en cours :
- Présentation de la programmation des travaux 2018 :

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement : 329 000 €

Fils nus : 164 572 €

Renforcement: 414 555 €

Détail par commune sur le tableau joint.

#### Nouveau modèle de contrat de concession :

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

#### 2- <u>Gaz</u>

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

## 3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes)

## II- Transition énergétique

## 1- PCAET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

## 2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

## En 2017, des bornes ont été installées à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoin et Verdun sur le Doubs.

## En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

#### III- Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWH, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

#### IV- Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

#### V- 71<sup>ème</sup> anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

# 26 avril 2018 de 9h à 17h Au Parc des Expositions de Mâcon

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

# **ANNEXES**

	em.			nce	inscr. / Eng.
	N° De	Nature des travaux	Etat avancement	Dat avan me	ПС
Environnement					329 000 €
ENVIRONNEMENT SYDESL (09)					229 000 €
La Guiche	231059	BTS P. CHAMP DE FOIRE (route du Rousset) ENV	(vide)	(vide)	84 000 €
Palinges	340142	BTS P. PALINGES (rue du 11 novenbre et du 8 mai) ENV	(vide)	(vide)	145 000 €
<b>ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)</b>	OF (ART. 8	) (14)			35 000 €
L'Hôpital-le-Mercier	233047	HTAS + PRCS LE CHATEAU 100 KVA	(vide)	(vide)	35 000 €
FACE C (02)					65 000 €
Saint-Yan	491119	BTS P. LA TUILERIE ET CHAMP JOANNIN (route <b>2</b> -de Poisson) ENV	2 - Art. 2 diffusé	26/01/2018	65 000 €
Fils nus					164 572 €
FACE S' (04)					79 376 €
Lugny-lès-Charolles	268042	BTS P. ORCILLY SUD (ENV)	(vide)	(vide)	70 000 €
Verosvres	571057	BT P. LES BRUYERES (S)	3 - Devis travaux reçu	08/02/2016	9376€
FACES (17)					85 197 €
Martigny-le-Comte	285086	BT P. CHAMP RAQUIN (antenne Les Brosses) S 1-	3 1 - Etude commandée	07/09/2017	35 000 €
Poisson	354069	BT P MOQUETS (S)	3 - Devis travaux reçu	08/02/2016	20 197 €
Saint-Léger-lès-Paray	439027	BT P. Bourg (antenne La Tour) S	2 - Art. 2 diffusé	11/01/2018	30 000 €
Renforcement					414 555 €
FACE AB (03)					218 555 €
Saint-Bonnet-de-Joux	394074	recentrage P. CROZE (PRCS 100 Kva)	3 - Devis travaux reçu	08/09/2016	74 385 €
Verosvres	571036	BTS P. Lavau (+remp H61 50 par 100Kva)	3 - Devis travaux reçu	29/03/2017	144 170 €
RENFORCEMENTS (06)					196 000 €
Beaubery	025037	BT P. La Terre du Poirier	(vide)	(vide)	42 000 €
Verosvres	571060	PSSA LES BRUYERES	(vide)	(vide)	60 000 €
Vitry-en-Charollais	588090	PSSB "Pâquier des Boeufs"	1 - Etude commandée	07/06/2017	55 000 €
Volesvres	590054	BT P. LES CADOLES	1 - Etude commandée	16/06/2016	39 000 €
Total général					908 128 €

# Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention			Participations	Observations
MARCHE TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)		60 % commune 40% SYDESL	
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau		60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumi- neux
	Eclairage public lié à		5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux,
	des travaux de Réseau HTA et BT		15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain	dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée
		Eclairage zénithal <b>y compris</b> projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité :
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente)	50 % Commune 50 % SYDESL	Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
Ш	Renouvellement équipement	Luminaire vétuste>LED <b>y compris</b> projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	3apport 800 € 111
	vétuste	Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
Ш		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
Ш		Pour raison esthétique	100 % commune	
Ш		Pour aménagement	100 % SYDESL	
3	Rénovation pei	nture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL	
RC	Pomplacoment des	supports bois ou béton vétustes	50 % commune 100 % SYDESL	
틢			70 % SYDESL	Concerne les dispositions liées à
MARCHE ENTRET	AND	nité des extinctions nocturnes nts et bâtiments publics)	30 % commune	l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait
ΙΞ	,	. ,	70 % SYDESL	aux extinctions nocturnes
E	Mise en plac	e de variateurs de tension	30 % commune	
ET MAII		ematique des sources, exploitation,	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique
ET MAINTENANCE	entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)		9€ par luminaire "récent"	==> Exploitation, entretien et maintenance
			20 € par luminaire énergivore	
	Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié
		Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL	
		Travaux avec tiers normaentine	30 % commune	
		Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.
		Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel
	Pose et dépose guirlandes		100% Commune	
	réglage d'horloge		100% Commune	